



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2018-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER.
Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN
Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Alain POILPRÉ
Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE
Absents : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Virginie MICHEL

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12

PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER : DESTINATION DES COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 19 septembre 2006 la commune a adopté un plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2007 à 2021.

Par courrier du 18 juin 2017 l'O.N.F. propose au Conseil Municipal de valider la coupe de bois pour l'année 2019 :

Parcelle n°	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume présumé	Coupe prévue par le document d'aménagement	Année prévue
9_x	Taillis	7 ha	70 m3/ha	oui	2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-dessus,

DEMANDE à l'Office National des Forêts (ONF) de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,

PRECISE ci-dessous la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

Parcelle n°	Destination	Mode de commercialisation		
		Mode de vente	Mode de mise à disposition à l'acheteur	Nature de la coupe
9_x	Vente	Appel d'offre	Sur pied	En bloc

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN